Tessin

Autor(en): **Tarabori, Augusto Ugo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **43/1952 (1952)**

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-114039

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Enseignement supérieur

En octobre dernier a eu lieu l'installation du nouveau recteur de l'Université, M. Paul-René Rosset, conseiller national.

Le *Dies academicus* a attiré un auditoire d'autant plus nombreux que M. Sauser-Hall, professeur aux universités de Genève et de Neuchâtel, donnait une conférence sur une nouvelle notion de droit public international : *le plateau continental.*

Comme les années précédentes, les professeurs ont eu de nombreux contacts avec l'étranger. M. Gabus, professeur de géographie et directeur du musée d'ethnographie, a effectué un voyage, avec ses étudiants, dans le sud de l'Algérie. M. Favarger, professeur à la faculté des sciences, a eu l'occasion d'assister à une rencontre de botanistes français et suisses. M. Baer, professeur de zoologie et d'anatomie comparée, s'est rendu à Sète avec vingt-six de ses disciples. M. Redard, de la faculté des lettres, a effectué un voyage d'études en Iran. Enfin, la faculté de droit de Montpellier a rendu à celle de Neuchâtel la visite de l'année dernière.

Les conférences universitaires ont connu d'autant plus de succès qu'une nouvelle formule a fortement engagé le public à y assister : huit conférences données par plusieurs professeurs mais groupées autour d'un sujet central. D'autre part, les cours de vacances de cette année ont provoqué plus d'intérêt que les années précédentes puisque les inscriptions sont plus nombreuses.

Nous signalons que notre Université fait partie de l'Association internationale des universités créée à Paris par l'U.N.E.S.C.O. et que deux de ses représentants siègent au conseil de fondation du Fonds national de recherches scientifiques.

Tout récemment, le Grand Conseil a voté un crédit important pour la réfection du bâtiment actuel de l'Université et, ensuite, pour la construction d'un pavillon de botanique et de zoologie. Cette décision devra être soumise au peuple. Nous attendons avec confiance le verdict populaire car il est indispensable d'améliorer l'état de choses actuel.

Enfin, signalons que la convention qui existe entre la ville de Neuchâtel et l'Etat a été modifiée dans le sens d'une plus grande participation financière du chef-lieu, l'Etat admettant une augmentation du montant de la location pour l'utilisation d'une halle de gymnastique et de la bibliothèque de la ville par les étudiants.

Nous sommes heureux de terminer notre chronique en félicitant M. le professeur André Labhardt d'avoir été nommé pour une année directeur de l'Institut suisse de Rome.

CH. BONNY.

Tessin

Les directeurs de l'instruction publique des cantons romands, accompagnés de quelques collaborateurs, secrétaires ou chefs de service, se réunirent le 26 mai à Bellinzone, dans la salle du Conseil d'Etat, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du département

vaudois de l'instruction publique et des cultes. Assistaient en outre à la séance le rédacteur de l'Annuaire « Etudes pédagogiques », M. L. Jaccard, et celui du « Glossaire des patois romands », M. Schulé. Le chef du département tessinois, M. Galli, fut heureux d'accueillir la conférence romande et d'accompagner après la séance ses collègues et leurs collaborateurs à Lugano, pour une visite à l'Exposition internationale de gravures et de dessins, et ensuite, pour le souper, à « La Romantica » à Melide. Le jour suivant, les participants à la conférence visitèrent quelques monuments importants à Lugano, Bellinzone, Locarno et Ascona, et se rendirent enfin au parc botanique des îles de Brissago.

Les deux décrets législatifs du 25 mai 1951, dont nous avons fait mention dans la précédente chronique, sont entrés en vigueur le 1er mars 1952. Il s'agit de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et du développement des écoles pré-professionnelles (scuole d'avviamento professionale) qui avaient été créées en 1942, ainsi que de la création de cours ménagers d'une durée de 4 à 5 mois. La liste des écoles pré-professionnelles, qui comprenait une douzaine de localités, va être augmentée de quelques unités : il s'agit de répartir ces écoles aussi dans les vallées et dans la campagne, pour en faciliter la fréquentation. En adoptant le même principe, on prévoit la création de 16 cours ménagers, qui seront fréquentés chacun par 12 à 20 jeunes filles.

Le 20 mai 1952, le Grand Conseil a voté un second crédit de 1 200 000 fr. pour venir en aide aux communes dans l'amélioration de leurs bâtiments scolaires ou dans la construction de nouveaux édifices ; l'effort considérable que le canton fait depuis quelques années dans ce domaine pourra donc être continué.

La commission cantonale des études s'est occupée de plusieurs problèmes : du programme de l'Ecole technique supérieure de Lugano ; d'une prolongation éventuelle du cours des études de l'Ecole normale ; d'une éventuelle réduction de la durée des premières classes des écoles primaires ; du projet, à l'étude depuis plusieurs années, de la loi scolaire générale (Codice della scuola) et enfin de quelques nouveaux manuels d'enseignement.

L'application du décret qui a établi à 65 ans la limite d'âge pour le personnel enseignant de toutes les écoles publiques a entraîné, pour la première année, la mise d'office à la retraite d'une trentaine de personnes, tandis que la moyenne des prochaines années est réduite à une dizaine de personnes.

La statistique de l'année dernière fait constater que les effectifs scolaires ont subi une augmentation de 690 élèves, passant de 12 524 à 13 220 dans les écoles primaires inférieures, et de 1639 à 1656 dans les classes secondaires ; les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) ont vu leurs effectifs diminuer de 23 élèves, soit de 3318 à 3295. Le nombre des écoles primaires s'est augmenté de 490 à 497.

A.-U. TARABORI.